

07-09-2021

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce septième jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présent(e)s : M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil, sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Assiste également à la séance la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Micheline Lavoie.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

148-09-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

- 1 Ouverture de la séance ordinaire
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2021
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Poursuite du mandat de Mme Sylvie Dionne pour l'implantation du système informatique
- 8 Poursuite du mandat de Mme Sylvie Dionne pour la rénovation du centre récréatif
- 9 Mots de passe et codes d'accès de la Municipalité
- 10 Crédits budgétaires pour le paiement du déneigement aux mois de novembre et décembre 2021
- 11 Scellement des fissures des chemins municipaux
- 12 Lignage des chemins municipaux
- 13 Ajout de travaux supplémentaires sur la rue Lévesque
- 14 Demande d'aide financière au MTQ pour les travaux du rang D'Anjou
- 15 Nettoyage du fossé par le MTQ à l'intersection du rang D'Anjou et de la route Zacharie-Ouellet
- 16 Encan de matériel et de matériaux accumulés au garage municipal
- 17 Système de chauffage du garage municipal
- 18 Achat d'un cellulaire et d'un forfait d'utilisation pour les employés municipaux
- 19 Engagement d'une firme d'avocats
- 20 Dons et commandites
  - 20.1 Croix-Rouge canadienne
- 21 Correspondance
- 22 Varia
  - 22.1 Demande d'autorisation de déneigement de la route Zacharie-Ouellet au MTQ
- 23 Rapport des conseillers
- 24 Période des questions adressées au conseil par le public
- 25 Levée de la séance ordinaire

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Mot du maire**

Monsieur le maire remercie les citoyennes et les citoyens de leur présence au conseil, et il les avise qu'il écrira un mot pour le prochain Gabriellois.

**4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2021**

149-09-21

**CONSIDÉRANT** que tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

**APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021, avec dispense de lecture, et adopté tel qu'il a été déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. Rapports d'activités et autres dossiers**

Avis est donné que le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a été déposé sur le serveur du conseil sans papier. Celle-ci fait lecture de quelques informations à donner aux conseillères et conseillers.

**6. Acceptation des comptes**

150-09-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

**APPROUVER** le paiement des comptes payés et à payer à la séance du 7 septembre 2021, totalisant une somme de **75 355,50 \$** comme il apparaît dans la liste déposée;

**AUTORISER** la secrétaire-trésorière adjointe à en faire le paiement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

N. B. : Prendre note que la liste des dépenses mensuelles est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

**7. Poursuite du mandat de Mme Sylvie Dionne pour l'implantation du système informatique**

151-09-21

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a octroyé un contrat à 6tem TI pour une mise à niveau importante de tout le système informatique;

**CONSIDÉRANT** que madame Sylvie Dionne, chargée de projets, a initié ce projet avec ladite entreprise;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu

**QUE** la Municipalité demande à madame Sylvie Dionne de poursuivre ce mandat avec 6tem TI, et ce, jusqu'à l'implantation finale et fonctionnelle du système informatique.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8. Poursuite du mandat de Mme Sylvie Dionne pour la rénovation du centre récréatif**

152-09-21

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité recevra une aide financière de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a décidé de procéder à la rénovation du centre récréatif;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la Municipalité demande à madame Sylvie Dionne de :

- produire un devis pour la rénovation du centre récréatif;
- valider la possibilité de jumeler le projet avec le programme Nouveaux horizons pour les aînés;
- poursuivre son mandat jusqu'à la fin de la rénovation du centre récréatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. Mots de passe et codes d'accès de la Municipalité**

153-09-21

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité veut garder en sûreté tous les mots de passe et codes d'accès de son site Web, son compte Facebook, les divers sites Internet, les différents fournisseurs ou ministères, les espaces clients en ligne, les comptes clients en ligne et les divers dossiers conservés sur le réseau informatique;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'assurer les suivis nécessaires en cas d'absence du directeur général ou de la secrétaire-trésorière adjointe;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu

**QUE** le directeur général remette tous les mots de passe et codes d'accès en sa possession à la secrétaire-trésorière adjointe pour que celle-ci prépare un document de sauvegarde et de référence qui les contient, afin d'assurer le bon fonctionnement de la Municipalité en son absence ou en l'absence de la secrétaire-trésorière adjointe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. Crédits budgétaires pour le paiement du déneigement aux mois de novembre et décembre 2021**

154-09-21

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a octroyé le contrat de déneigement pour les trois prochaines années à Transport Pierre Dionne;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de crédits budgétaires prévus dans le budget pour cette dépense pour les mois de novembre et décembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de

**PRENDRE** les crédits budgétaires dans le surplus accumulé libre pour la dépense de déneigement pour les mois de novembre et décembre 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**11. Scellement des fissures des chemins municipaux**

155-09-21

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au scellement des fissures sur les chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu deux soumissions, soit :

- Pavage Francoeur : 1,50 \$ du pied linéaire;
- Scellements JF inc. : 1,53 \$ du mètre linéaire;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la Municipalité donne le contrat de scellement des fissures de la rue Principale, du rang Chenard, de l'avenue de la Rivière et de l'avenue des Érables à Scellements JF, selon la soumission déposée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12. Lignage des chemins municipaux**

156-09-21

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au lignage de certains chemins municipaux, sur une distance de 13,5 km;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, soit :

- Permaligne : 3 375 \$ pour une ligne continue et 8 302,50 \$ pour une ligne continue et deux lignes de rives (tx en sus);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

**QUE** la Municipalité donne le contrat de lignage de la rue Principale, de la rue Ouellet, du rang Chenard, de l'avenue de la Rivière et de l'avenue des Érables à Permaligne pour une ligne continue, selon la soumission déposée, soit 3 375 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13. Ajout de travaux supplémentaires sur la rue Lévesque**

157-09-21

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité veut prolonger de 12 mètres le pavage de la rue Lévesque pour la somme estimée de 80 \$ le mètre<sup>2</sup>, pour un total de 2 788 \$ (tx en sus);

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité veut également faire un dalot pour assurer un bon drainage de la rue, pour la somme estimée de 60,50 \$ du mètre, pour un total de 1 507 \$ (tx en sus);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu

**QUE** la Municipalité demande à BML de procéder aux travaux lors de l'asphaltage des rues.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**14. Demande d'aide financière au MTQ pour les travaux du rang D'Anjou**

158-09-21

**ATTENDU QUE** la Municipalité Saint-Gabriel-Lalemant a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité Saint-Gabriel-Lalemant s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la Municipalité Saint-Gabriel-Lalemant choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité, M. Guillaume Bouchard, ingénieur, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Gilles DesRosiers, appuyée par Steeve Thériault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité Saint-Gabriel-Lalemant autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15. Nettoyage et drainage du fossé par le MTQ à l'intersection du rang D'Anjou et de la route Zacharie-Ouellet**

159-09-21

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au nettoyage du fossé à l'intersection du rang D'Anjou et de la route Zacharie-Ouellet pour assurer un bon écoulement et un bon drainage des eaux;

**CONSIDÉRANT** que la route Zacharie-Ouellet appartient au ministère du Transport;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la Municipalité demande au ministère du Transport de procéder au nettoyage dudit fossé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**16. Encan de matériel et de matériaux accumulés au garage municipal**

160-09-21

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a du matériel et des matériaux usagés dont elle veut se départir;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu

**QUE** la Municipalité procède à un encan par l'affichage d'un avis public;

**QUE** la Municipalité accepte les offres par voie de soumissions, en ne s'engageant pas à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **17. Système de chauffage du garage municipal**

161-09-21

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant veut valider s'il est possible de changer le système de chauffage du garage municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de faire une étude de faisabilité et de rentabilité par un expert;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit procéder à une recherche de programme et/ou de subvention pour le financement de ce projet;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

**QUE** la Municipalité demande à madame Sylvie Dionne d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'entreprise Ecotech CG.;

**QUE** madame Sylvie Dionne poursuive son mandat jusqu'à la fin du projet.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **18. Achat d'un cellulaire et d'un forfait d'utilisation pour les employés municipaux**

162-09-21

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de joindre les employés municipaux en tout temps sur leurs heures de travail;

**CONSIDÉRANT** qu'ils ne peuvent être joints par CB quand ils ne sont pas dans le camion;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a droit à un tarif corporatif de la part de la FQM, soit :

Téléphone et temps d'antenne : 41,50 \$/mois (tx en sus)

Accessoires (protecteur d'écran et étui de protection) : 87,96 \$ (tx en sus)

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la Municipalité procède à l'achat d'un cellulaire Androïd, incluant les accessoires et un forfait de trois ans, selon la soumission reçue.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **19. Engagement d'une firme d'avocats**

163-09-21

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour une municipalité d'engager une firme d'avocats pour obtenir des avis légaux et être représentée légalement dans différents dossiers;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Gabriel-Lalemant a reçu une offre de service de Lavery Avocats et que cette offre convient parfaitement aux besoins de la Municipalité;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Des Rosiers et résolu

**QUE** la municipalité de St-Gabriel-Lalemant procède à l'engagement de la firme Lavery Avocats pour tous dossiers dans lesquels la Municipalité aura besoin d'un aviseur légal;

**QUE** la Municipalité autorise le(la) représentant(e) légal(e) de la firme à procéder au nom de la Municipalité dans les dossiers qui lui seront confiés;

**QUE** la Municipalité prenne les crédits budgétaires dans le surplus accumulé libre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20. Dons et commandites**

20.1 Croix-Rouge canadienne

164-09-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu

**QUE** la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 50 \$ à la Croix-Rouge canadienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**21. Correspondance**

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

**22. Varia**

**22.1 Demande d'autorisation de déneigement de la route Zacharie-Ouellet au MTQ**

165-09-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la Municipalité demande l'autorisation au ministère des Transports d'entretenir la route Zacharie-Ouellet et de dégager celui-ci de toutes responsabilités et/ou accidents qui pourraient survenir à la suite du déneigement de cette route par la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant via un entrepreneur, et ce, pour la saison hivernale 2021-2022.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**23. Rapport des conseillères et des conseillers**

Les conseillères et les conseillers font état des activités et des rencontres auxquelles elles et ils ont assisté le mois dernier ou celles à venir.

**24. Période des questions adressées au conseil par le public**

La période de questions a eu lieu mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**25. Levée de la séance ordinaire**

166-09-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance ordinaire est levée à 20 h 30.

**L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

RENÉ LAVOIE, maire

---

MICHELINE LAVOIE, directrice générale et  
secrétaire-trésorière adjointe